



Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Ref. : DIA-CTD04-2109-007



Propriétaire : Monsieur, Madame

Adresse du bien : 14 Rue Dumas, 93800 EPINAY SUR SEINE

Nature du bien : Appartement T4

Localisation du bien : Etage Bat C, 17 ème étage fond gauche

Numéro de lot : Lot principal (182), Cave (91), Garage (482)

Date du permis de construire : De 1949 au 01/07/1997

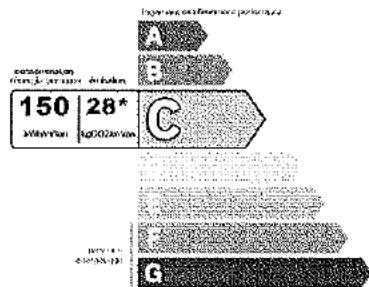
Date limite de validité : 05/03/2022

Référence client :

DPE

Date limite de validité : 05/09/2031

Consommation énergétique



Emission de gaz à effet de serre



Amiante

Validité illimitée (sauf travaux)

Absence d'amiante : Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Superficie Carréz

Validité illimitée (sauf travaux)

Lot 182

Superficie « Carréz » : 74,29 m²

Superficie hors « Carréz » : 0,00 m²



Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Ref. : DIA-CTD04-2109-007

Installation Électrique

Date limite de validité : 05/09/2024

L'installation d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) représente(nt). Nous vous conseillons de lever ces anomalies dans les meilleurs délais par un installateur électricien qualifié. Les anomalies constatées concernent :

- le dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- des matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tensions / Protection mécanique des conducteurs.

L'installation intérieure d'électricité était alimentée lors du diagnostic, les vérifications de fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ont pu être effectuées.

ERREUR

Date limite de validité : 05/09/2024

Risque sismique : Zone Très faible

Risque radon : Faible

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Zonage du retrait-gonflement des argiles : Aléa Moyen [2]

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.

Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.

* pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu desdites grilles.